



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 9 mai 2001

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 16 mai 2001

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 29 mai 2001

**Remplacement des branchements d'eau - Appel d'offres pour
marché à bons de commande sur série de prix**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC, Maire

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, Mme Nicole GRAVAT,
M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise
HALAT, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Joël RENOUX, M.
Rodolphe CHALLET

Conseillers :

M. Jacques LAMARQUE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Danièle GANDILLON, M.
Michel GENDREAU, Mme Catherine REYSSAT, Mme Annie COUTUREAU, Mme
Marie-Edith BERNARD, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Rémy LANDAIS, Mme
Catherine DEGUERCY, M. Bernard JOURDAIN, M. Gérard ZABATTA, M. Michel
PAILLEY, Mme Valérie UZANU, Mme Nathalie HIBERT, M. Amaury BREUILLE,
Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme
Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle
LE FRIANT, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

Secrétaire de séance : Rodolphe CHALLET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Luc DELAGARDE donne pouvoir à M. Gilles FRAPPIER.
Mme Andrée CHAREYRE donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Gérard ZABATTA.
Mme Isabelle RONDEAU donne pouvoir à M. Bernard JOURDAIN.
M. Alain GARCIA donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.

Excusés :

Conseillers :

Mlle Karen NALEM, Mme Christabelle CHOLLET

DELIBERATION D2011522001

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 mai 2001

Eau et Assainissement

**Remplacement des branchements d'eau - Appel d'offres pour
marché à bons de commande sur série de prix**

Madame Nicole GRAVAT, Adjointe au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Nous devons remplacer progressivement les branchements d'eau en plomb qui demeurent pour une mise en conformité avec la future réglementation de teneur de plomb dans l'eau qui entrera en vigueur en 2013.

Pour réaliser ces travaux et les coordonner, autant que possible avec des opérations de voiries et les travaux d'autres concessionnaires, il y a lieu de lancer un marché à bons de commande sur série de prix d'une durée de 1 an renouvelable 2 fois.

Ce marché à bons de commande est prévu pour les montants annuels suivants :

Minimum : 1 000 000 F HT

Maximum : 4 000 000 F HT

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver le dossier de consultation
- Autoriser le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres
- Autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer le marché à venir.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjointe Déléguée

Nicole GRAVAT

[Ordre du jour](#)